

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019

Date de convocation et d'affichage : 7 juin 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 10.

Présents :

Mmes BAZIN-MALGRAS Valérie, BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, BOUCHOT Chantal, COLFORT Jacqueline, DUCHENE Annie, FINET Odile, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RICHARD Sophie, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine

MM. ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAUX Pascal, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GAURIER Claude, GATOUILLET Marcel, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUMBERT Christophe, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, ROYERE Raynald, RUDENT Michel, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SUBTIL Bruno, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel

Représentés : GARNERIN David par COLLIN Isabelle, BRANLE Christian par TRESSOU Marie-Hélène, SAUVAGE Philippe par LASNIER Jean, SAINTON Michel par LEBRUN-HUTINEL Françoise, ROTA Colette par MORET André, VETTER Claude par SIMON Chantal, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno

Sont excusés et ont donné pouvoir : HUBINOIS Alain à TRIBOT Philippe, DEMOISSON Daniel à BLANCHARD Dominique, FEVRE Dolly à GIRARD Marc, ABEL Jean-Pierre à PEUCHERET Alain, ROBERT Isabelle à VOLHUER Michel, CHAMPAGNE Anicet à ROUSSELOT Nicole, SAUNOIS Serge à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à COTEL Philippe, VAN de ROSTYNE Alain à GAURIER Claude, LEROY Marie-Thérèse à FAURE Gilbert, DRAGON Jean-Luc à GREMILLET Annie, LEDOUBLE Catherine à BALLAND Alain, CODAZZI Colombe à VIART Jean-Michel, LEIX Jean-François à ARNAUD Jean-Jacques, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, BOISSEAU Dominique à BRET Marc, PATELLI Lise à BEURY Jeanne-Laure, ROUVRE Annie à PHILIPPON Elisabeth, ZAJAC Anna à BLANCHON David

Excusés : PETIT Sandrine, RESLINSKI Jean-François, REHN Yves, RIGAUD Jacques, ZWALD Jérémy, SPILMANN Marcel, AMILHAU Marie-Pierre, MENUUEL Gérard, SERRA Frédéric

Absents : GRIENENBERGER Daniel, FRAPIN David, KISSERLI Jean-Marie, RABAT-ARTAUD Nadia, SIMON Véronique, MARTINOT Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

DELIBERATION N°08	Déclassement de l'emprise foncière de la maison médicale à Estissac
RAPPORTEUR	Annie GREMILLET

Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
102	121	121			

Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2019**DECLASSEMENT DE L'EMPRISE FONCIERE DE LA MAISON MEDICALE A ESTISSAC**

Annexe : plan situation

Exposé :

Troyes Champagne Métropole est devenue propriétaire d'une parcelle cadastrée section AC 323 d'une contenance de 1 464 m² sur la Commune d'Estissac, située sur la place de la République, à l'issue de la fusion-extension intervenue en 2017 entraînant la création de Troyes Champagne Métropole.

Ce bien constitue l'emprise de la Maison de Santé projetée par la Communauté de communes « Les Portes du Pays d'Othe » et construite en 2018 par Troyes Champagne Métropole.

Afin de pouvoir consentir des baux aux professionnels de santé désireux de s'y implanter, il convient de déclasser ce bien du domaine public pour l'affecter dans le domaine privé de Troyes Champagne Métropole.

Les travaux du bâtiment sont achevés et le bâtiment est interdit d'accès à TOUT public.

La maison médicale sera principalement affectée aux locataires, professionnels de santé pour y accueillir leur patientèle.

Par ailleurs, cette emprise n'est plus affectée à la circulation du public depuis la construction de l'édifice, et l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation. En effet, des cheminements ont été créés en bordure afin de traverser la place et d'accueillir la patientèle. Il n'est par conséquent pas nécessaire de recourir à la mise en place d'une enquête publique préalablement au déclassement.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **DE CONSTATER la désaffectation de l'emprise foncière cadastrée section AC n°323 sise à ESTISSAC et de décider le déclassement du bien du domaine public ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif juridique et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote

